

Veyrier au temps de la Réforme

Si le dernier siècle du Moyen Age ne semble pas avoir été marqué à Veyrier par de nombreux événements, il n'en est pas de même pour le siècle suivant qui voit intervenir des changements profonds de la structure politique et religieuse de la région. Bien que beaucoup plus visibles en ville de Genève, ils influencent durablement la vie des habitants des campagnes avoisinantes. Pendant les trente premières années du XVI^e siècle, Genève et ses environs sont le théâtre des luttes dans lesquelles s'affrontent les tenants du duc du Savoie surnommés les "Mamelus" et les "Eidguenots" favorables à l'alliance avec certains cantons suisses. Progressivement pourtant, la communauté des citoyens et bourgeois de la ville s'affranchit de son prince-évêque, de la tutelle du Duc, et atteint l'indépendance parallèlement à l'adoption de la religion réformée le 21 mai 1536.

Pendant cette période troublée, les paysans se retrouvent souvent les victimes d'un conflit sur lequel ils n'ont aucune influence. Leurs maux débutent au printemps 1521 par une épidémie de peste à Veyrier. Les autorités genevoises députent un garde au pont d'Arve chargé spécialement d'empêcher l'accès de la ville aux personnes provenant de la zone infectée.

Après le traité de combourgeoisie passé en 1526 entre Genève, Berne et Fribourg, le Duc intensifie ses efforts sur le plan diplomatique pour tenter de faire annuler cette alliance. Mais, simultanément et secrètement, il encourage ses vassaux dans leur tactique de harcèlement contre Genève destinée à créer un climat général d'insécurité. Dans ce but se crée, en 1528, la confrérie des gentils-hommes de la Cuiller constituée de nobles de la région. Le seigneur de Symond en est d'ailleurs un des membres actifs. Souvent basés au château de Gaillard ou à celui d'Etrembières, ces partisans du Duc se livrent à des activités "terroristes". Par exemple, en février 1529, un certain Pierre Vanier est agressé au village de Veyrier par le seigneur de Symond. Celui-ci le gifle et déclare que s'il était de Genève il le tuerait et ferait de même de tous les Genevois qu'il rencontrerait. Le mois suivant, par contre, c'est un sujet du Duc originaire de Veyrier qui est tué d'un coup d'arquebuse à Cornavin.

En octobre 1530, un accord intervient entre Genève et la Savoie mais il est constamment violé et les outrages et vexations (selon les termes de l'époque) continuent. En novembre 1530, François Chevallier, serviteur d'un marchand de Genève qui passait par Veyrier subit également l'arrogance du seigneur de Symond. Le récit en est rapporté dans une liste de doléances dressée par les Genevois. Ayant été déjà malmené par les hommes de main dudit seigneur:

"il sort son épée et à ce moment Monsieur de Symon vint à lui, l'approcha par bonnes paroles puis lui donna trois ou quatre soufflets, le menassant et injuriant fort."

Parallèlement à ces heurts qui peuvent paraître minimes mais qui, répétés, perturbent la vie des campagnards., des changements plus importants se dessinent. La tension monte entre Berne- réformé depuis 1528 - et Fribourg resté catholique, lès deux cantons combourgeois de Genève. La prédominance du premier sur le second va déterminer le choix religieux de Genève. En mai 1534, Fribourg se retire de l'alliance. L'année suivante, la célébration de la messe est suspendue en ville tandis que les curés de campagne continuent leur ministère. Durant l'hiver 1535, le Duc tente d'assiéger la ville. Après quelques hésitations les alliés bernois réagissent et, en janvier 1536, 6000 soldats occupent la ville et ses environs après avoir envahi le pays de Vaud. Durant cette opération, si l'on en croit le chroniqueur Froment qui seul relate l'épisode, la maison forte de Symond aurait été incendiée. Les syndics et conseils de la ville, résistant aux prétentions bernoises, réussissent à préserver l'indépendance de la ville. Après l'adoption officielle de la Réforme en mai, les tractations sur le partage des terres conquises débouchent le 7 août sur un accord. Selon celui-ci, le pays de Gex et les mandements de Gaillard et de Ternier, dont dépendent Veyrier, Sierne et Vessy deviennent possession bernoise. Genève ne conserve qu'une ceinture de franchises élargies autour de la ville, qui n'empiète sur la rive gauche de l'Arve qu'aux Vernets, les anciennes terres épiscopales comme Jussy ou Peney et des droits sur les villages et biens ayant appartenu au Chapitre et au couvent de Saint-Victor, dissous par la Réforme.

L'occupation bernoise

Les Bernois mettent en place une nouvelle administration afin de remplacer celle du Duc. Ternier devient le siège du bailli bernois qui exerce les anciennes prérogatives du châtelain, comme les droits de justice. Sept différents baillis occuperont ce siège jusqu'en 1567, date de la reddition du bailliage de Ternier et Gaillard à la Savoie. Les autorités bernoises procèdent à la gestion des biens d'église tombés sous leur coupe. Ainsi, en 1543, le bailli Germain Jensch aberge à Amblard Bolard les biens de la cure de Veyrier consistant en prés, terres, vignes et une pièce de bois en la montagne du Salève. Simultanément, un certain François Vuglens, coseigneur de Symond, récupère à ce titre les biens dépendant de la chapelle Saint-Antoine.

Cependant la situation compliquée issue du partage des terres conquises entre Genevois et Bernois donne lieu à d'incessants litiges. Ceux-ci trouvent un règlement provisoire dans l'accord appelé «*Le Départ de Bâle*» qui précise la répartition des droits et des obligations sur les terres de Saint-Victor et Chapitre. Genève obtient Sierne tandis que Veyrier reste presque entièrement bernois. Du point de vue religieux, ce sont les Genevois qui ont charge de nommer et d'entretenir les prédicants de Troinex –logés à Bossey- où doivent se rendre les fidèles de Vessy et Sierne.

Veyrier n'est pas cité dans ce document. Par la suite, la paroisse de Bossey prendra plus d'importance et c'est son pasteur qui, dans les années 1560, ira desservir à Veyrier et même jusqu'à Lancy et Onex. C'est à l'occasion d'un de ces cultes en l'église de Veyrier que François Patry qui s'était endormi, se réveilla de fort méchante humeur et répondit avec arrogance au pasteur qui l'admonestait!

Quant à la chapelle de Sierne, elle semble abandonnée. En . décembre 1550 elle est octroyée à Antoine Rey qui désire y faire "un engin pour prendre des loups ". Rien n'indique si son piège fut efficace.

,Sierne et Veyrier s'qffrontent

Les enchevêtrements juridiques et religieux que l'on vient d'évoquer sont à l'origine des nombreux conflits de juridiction entre la Seigneurie de Genève et les baillis bernois qui ne s'arrangèrent évidemment pas lors du retour à la Savoie. L'harmonie ne semble pas régner entre les habitants de la région. Une longue dispute, qui débute en janvier 1554 et se prolonge jusqu'en 1559, oppose les habitants de Sierne à ceux de Veyrier. L'objet du litige est la limite séparant les communaux de Sierne dépendant de Genève de ceux de Veyrier dépendant de Berne, situés sur le rivage de l'Arve aux lieux-dits des Verneys et des Iles. Les uns et les autres se plaignent i des empiétements de leurs voisins qui s'approprient indûment des portions de forêt.

En octobre 1554, un partage est établi par décision de la cour de r justice de Troinex attribuant la moitié nord et proche de l'Arve aux communiens de Veyrier et la partie sud, proche de Sierne, à ses habitants. Mais ce règlement ne satisfait visiblement pas les deux parties car en janvier 1555, les Veyrites armés d'arquebuses attaquent les paysans de Sierne et, sous la menace, coupent leur bois. Ces excès se renouvellent en mai puis semblent se calmer jusqu'au 23 mars 1558, date à laquelle on apprend par les Registres du Conseil que ceux de Veyrier ont emporté 25 à 30 charrettes de bois du fief de la Seigneurie. Le surlendemain, le bailli fait parvenir aux autorités genevoises une supplique des Veyrites, rédigée en allemand par ses soins, expliquant que ces bois leur appartiennent depuis des temps immémoriaux et qu'ils en apporteront la preuve. Par la suite, la question semble se régler mais c'est peut-être pour maintenir le calme dans la zone que la Seigneurie nomme un officier à Sierne, aux ordres du châtelain de Chapitre. En 1565, c'est un dénommé Patry qui occupe ce poste et réclame une robe portant les armes de la ville. Quelques événements particuliers survenus dans la région nous sont connus. L'un, dramatique, concerne un certain Jean Dunant dit Battu, de Bossey mais habitant Sierne. En juillet 1549, il est arrêté et avoue avoir tué un homme de Crans, lui avoir dérobé son argent

et ses bœufs "et puyt trena le corps en Arve et tua aussy le cheval dudit payssant et le jecta par ladite reviere d'Arve ".

Le 30 juillet, il est condamné à "estre traenné dempuis devant la mayson de la ville jusqu'en Champel et illecst qui aye les membres de son corps brisé et sonditz corps mys sus une roue et ainsy finiraz ses jours pour estre exemplayre auy aultres ". L'exécution eut lieu le lendemain.

La taille bernoise

En 1550, Berne lève une taille (impôt extraordinaire) destinée à rembourser les dettes contractées par le duc de Savoie envers les banquiers bâlois. Cet impôt est prélevé sur tous les sujets, bourgeois et étrangers domiciliés dans les bailliages à l'exclusion des citoyens et sujets de Genève. n consiste en une taxe fixe de six sous par feu à laquelle on ajoute le 1% de la fortune nette. Pour y procéder, on fait comparaître les chefs de famille qui déclarent leurs biens et leurs dettes afin de déterminer leur taxation. A Veyrier, une trentaine de foyers sont ainsi définis et leurs biens énumérés. Pour Vessy, seules huit personnes comparaissent. Quant aux habitants de Sierne, ils sont sujets de Genève et donc exemptés.

Le retour à la Savoie

, En 1559, après bien des pressions et tractations diplomatiques, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert réussit à obtenir de la France la restitution des états qu'elle avait conquis sur son père. La Bresse, le Bugey, le Valromey, la Savoie et le Piémont lui sont rendus. En 1564, par le traité de Lausanne, Berne s'engage à faire de même pour les bailliages de Gex, Ternier, Gaillard, le Chablais et le Faucigny. Le canton suisse ne conserve que le pays de Vaud mais impose comme condition que les acquis de la Réforme soient conservés dans les régions converties au protestantisme. Ce traité n'est finalement ratifié que le 29 mai 1567 par le conseil de Berne et le 26 août suivant le bailliage de Ternier et Gaillard est rendu au Duc.

Sur le plan religieux, il semble que la fin de la période bernoise montre déjà quelques signes de relâchement dans l'organisation du ministère. En 1565, les autorités genevoises font par exemple remarquer au bailli de Ternier que le prédicant de Bossey, qui prêche à Veyrier, ne se rend plus à Lancy et Onex. A cette occasion, le "diacre" de Veyrier est rappelé à ses devoirs. Mais après le retour du pouvoir ducal, en 1570, le ministre de Bossey reçoit la défense de son Altesse de se rendre à Genève et de prêcher à Veyrier. Simultanément, il est interdit aux sujets du Duc d'aller écouter ses sermons. Le conseil de Genève commande audit ministre de "venir en ceste ville et de se deporter de prescher à Veyrier puisqu'il luy a été défendu...". Le culte réformé se maintiendra toutefois à Bossey et même à Veyrier jusqu'à la fin du siècle.

Durant ces changements de pouvoir, l'ancienne maison forte et seigneurie de Symond change également de mains. La famille de Villette s'en défait progressivement et, après quelques transactions intermédiaires, l'ensemble de la seigneurie est repris par Jacques d'Amidoux aux alentours de 1570. D'ailleurs, dès cette période, la famille de Villette émigre définitivement en Bresse. La famille Amidoux semble avoir conservé le domaine jusque dans le courant du XVII^e siècle, mais sans l'exploiter ni y vivre continuellement puisqu'en avril 1569, un contrat d'amodiation du "château dudit Symon assis à Veyrier" est dressé en faveur de Claude de Chasteauneufz, citoyen de Genève, pour quatre ans. Le sieur Amidoux se réserve divers droits et tous les bois dépendant de ladite seigneurie en la montagne du Salève. Il impose par contre à son amodiateur la charge d'entretenir le moulin et de le rendre en bon état au terme fixé. Celui-ci doit également veiller à ce qu'aucune bête ne piétine les hutins plantés et à planter autour du château.

Le dénombrement de 1576

En 1576, le duc de Savoie fait effectuer un dénombrement de ses sujets dépendant de Ternier et Gaillard en les classant en trois catégories déterminées par la qualité ou la fortune: nobles, solvables ou misérables.

A Veyrier, on trouve un noble, Léonard Servant surnommé le capitaine Mollé, dix-neuf foyers considérés comme solvables et presque le même nombre de misérables. A Vessy, cinq feux solvables sont recensés tandis que les deux classés comme misérables sont en fait éteints par le décès - de peste - de leurs derniers représentants: Claude Dunant et Henriette Verdet.

Les guerres de 1590

A partir de 1580, date de l'avènement de Charles-Emmanuel 1er, la situation de Genève redevient plus tendue. En effet ce prince, plus belliqueux que son prédécesseur, rêve de s'emparer de la ville. En 1585, il affame ses habitants en leur imposant un blocus alimentaire sévère.

L'Académie doit fermer ses portes, par manque d'élèves, les ressortissants étrangers ayant fui la disette. Malgré un relâchement de la pression durant l'hiver 1587-1588, mais craignant toujours une attaque surprise, les Genevois décident de précipiter les événements en déclarant la guerre au Duc le 28 mars 1589. Us ont obtenu préalablement le soutien du roi de France qui leur promet la possession de Ternier et Gaillard en cas de conquête et de victoire, ainsi qu'une indemnisation des frais de guerre. Avec l'aide de soldats bernois et français, le Faucigny, le pays de Gex et le Chablais sont conquis. Les places fortes et châteaux qui ne peuvent être occupés sont détruits. Mais le 14 mai 1589, les soldats envoyés par la France sont rappelés par Henri IV en butte aux entreprises de la Ligue. Dès lors, les troupes duciales récupèrent tous leurs territoires. De surcroît, le premier octobre, les Bernois concluent une paix séparée avec le Duc et abandonnent leurs alliés genevois.

Après une première année assez intense et mouvementée, cette guerre va perdurer à coup d'escarmouches, de guet-apens et de combats jusqu'à la trêve signée en 1594 et entérinée en 1598 par la paix de Vervins.

Contrairement aux populations du Bas-Faucigny et du pays de Gex, il ne semble pas que les habitants de la région de Veyrier aient eu à subir les atrocités commises par les mercenaires du Duc sur les civils de ces deux zones. Seuls, en juillet 1589, plusieurs combats peu décisifs se

déroulèrent près du pont d'Arve et à Pinchat. Mais les opérations de cette guerre d'usure n'empiétèrent guère sur le territoire de la paroisse.

Le changement de religion

Cette fin de siècle troublée s'accompagne d'un dernier retournement de situation: la réintroduction du culte catholique. Dès 1594, le mouvement de la Contre,Réforme s'organise, à l'instigation du Duc et sous le commandement de Mgr l'évêque de Granier, assisté de François de Sales. Un capucin, le père Chérubin, natif de la vallée de Saint,Jean de Maurienne, assisté d'un de ses acolytes, s'installe à Annemasse dès 1595. Leur but est la reconversion des mandements de Ternier et Gaillard. Pour ce faire, ils multiplient les missions sur le terrain et organisent des actions d'éclat telle la cérémonie des Quarante Heures d'Annemasse, les 7 et 8 septembre 1597. Lors de ces journées qui, selon les témoignages d'époque, attirèrent 30.000 participants de toute la région, un programme chargé de prières, prédications, processions et même une représentation théâtrale leur fut proposé. Cette manifestation devait affermir la foi des catholiques nouvellement convertis et impressionner les plus tièdes. Les registres de la Compagnie des pasteurs ainsi que ceux des Conseils nous aident à retracer les péripéties du changement de religion à Veyrier ; nous les citerons donc assez abondamment. En mars 1597, le juge,mage de Saint,Julien intime l'ordre au pasteur de Bossey Jean Gervais de ne plus prêcher à Veyrier mais de se con- tenter d'aller à Sierne qui est des terres de la Seigneurie de Genève. Celui,ci ne semble pas en tenir compte car l'année suivante il est toujours pasteur de Bossey et se plaint des pressions exercées sur les paroissiens de Veyrier pour les empêcher de venir l'écouter dans leur temple.

En fin d'année, l'action des catholiques devient plus précise, le 8 décembre 1597, le pasteur Gervais prend l'avis de ses collègues car "celuy qui se dit evesque de Geneve (Claude de Granier) avoit fait visiter le temple de Veiry pour y faire chanter la messe et luy avoit fait dire qu'il n'y retournast plus prescher...".

Le 22 décembre, les membres de la Compagnie des pasteurs s'inquiètent pour lui car "tous les habitans se sont revoltez de la religion et ont tous protesté qu'ilz le faisoient volontairement...".

Le 1er janvier suivant, il se plaint d'avoir été menacé par les soldats du fort de Sainte-Catherine de le jeter en Arve s'il continue de prêcher à Veyrier.

Le Conseil arrête que "nonobstant il poursuive à sa charge" ! Le 25 janvier, la Compagnie des pasteurs prend acte que ceux de Veyrier" se sont revoltez comme volontairement de la religion et se sont fait papistes".

Et le 2 février le registre annonce, avec un certain fatalisme:

"puisque ceux de Savoye ont fait dresser hautel au temple de Veiry et fait faire leurs croix et leurs sacres, il semble bon à la Compagnie, outre que ceux du lieu ont tous renoncé, qu'il ne soit plus question que nostre frere (Jean Gervais) y aille prescher. Ceux de Siernex viendront au sermon à Bossey...".

Quelques jours plus tard, il est décidé d'aller prêcher à Sierne et ce nouveau mode semble se maintenir par la suite. Pour Noël 1599, la sainte cène est administrée à Troinex et l'on constate que "mesmes les voisins de Veiri et aultres, se repentans de leur revolte, semblent se vouloir ranger." Une année plus tard, pour Noël 1600 ou le premier dimanche de 1601, le pasteur Gervais prêche une ultime fois dans l'église de Veyrier dont il a demandé la clef au curé. Cette tentative de reprise du culte menée "à la requeste des citoyens, bourgeois et habitans ayans des biens à Veiry et Sierne" sera sans lendemain, vu les dangers auxquels s'expose le pasteur en y allant. La question est définitivement réglée en juillet 1603, lorsque les pasteurs de la Compagnie, consultés par les conseillers sur la possibilité de retourner prêcher à Veyrier répondent:

"...qu'on ne toucheroit point à Veri comme il a semblé que nous n'y avons pas de droigt."

Isabelle BRUNIER